



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 7 novembre 2022, à 17 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et Monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 466-07-11-22

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### LECTURE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Monsieur le maire présente le détail du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

R 467-07-11-22

#### ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière a fait paraître, le 26 octobre 2022 un avis annonçant que le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2023-2024-2025 serait adopté lors d'une séance à être tenue le 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil dès la parution de cet avis public;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2023-2024-2025 pour une somme de 53,92 M\$ en 2023, de 39,79 M\$ en 2024 et de 23,11 M\$ en 2025.

Que le Conseil décrète, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit publié dans le journal « Hebdo du Saint-Maurice ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 4.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Michel Angers  
Maire

  
Me Chantal Doucet  
Greffière